

## BILAN PLAN DE FORMATION 2022

### AXES DE FORMATION 2023

Ville d'Annonay / CCAS d'Annonay / Annonay Rhône Agglo / CIAS Annonay  
Rhône Agglo

#### I/ Contexte

Le CNFPT reste un acteur incontournable en matière de formation des agents des collectivités territoriales. Cet établissement intervient en matière de formation selon deux modalités :

- Par des formations « inter », organisées sur les antennes du CNFPT, qui regroupent des agents de différentes collectivités
- Par des formations en « intra » ou en « union ». Dans ce cas, le CNFPT finance des formations sur sites en prenant en charge le formateur, selon un programme déterminé en amont. En « intra », l'intervention se fait sur une seule entité publique (une commune par exemple ; la structure mutualisée est cependant considérée comme telle compte tenu de la mutualisation des services) ; en « union » cette intervention se fait au bénéfice de plusieurs communes.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, une antenne du CNFPT propre au département de l'Ardèche a été créée à Aubenas. Celle-ci permet d'avoir un interlocuteur plus proche de nos besoins de formations.

En parallèle, la structure mutualisée poursuit son effort de financement de la formation hors CNFPT. Ainsi, cette année, les montants des budgets de formations pour la Ville d'Annonay et Annonay Rhône Agglo ont été reconduit malgré le contexte de restriction financière :

- Une enveloppe de 55.000€ a été allouée pour la Ville d'Annonay
- Une enveloppe de 20.000€ a été budgétée pour Annonay Rhône Agglo

On peut enfin noter que les formations internes sont nombreuses, notamment en matière de santé au travail, grâce à l'implication des conseillers de préventions sur différentes thématiques : SST, PRAP, sécurité incendie.

Enfin, la volonté est désormais d'inscrire la formation dans une logique d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Le plan égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a montré en effet la difficulté d'accès des femmes à la formation, principalement du fait de leur difficulté à se déplacer sur des lieux de formations éloignées. L'objectif est donc de leur bénéficier des formations « intra » ou de financer des formations sur site via les budgets de formation

## II/ Bilan de formation 2022

### **Axe hygiène et sécurité : 120 journées de formation**

HACCP : 7 journées de formation / 61 agents (service scolaire et établissements d'accueil des personnes âgées)

Formation agents piscines PSE1 / PSE2 : 19 journées de formation / 19 agents

Formation espaces verts : 5 journées de formation / 2 agents (grimpeur sauveteur et techniques d'abatage en sécurité)

SST : 24 journées de formation / 166 agents (formation initiale 68 agents, recyclage 97 agents, formateur SST 1 agent)

PRAP : 7 journées de formation / 33 agents (formation initiale 13 agents, recyclage 20 agents)

Culture prévention : 3 jours / 29 agents

PCS1 Formation obligatoire : 1 service civique du PIJ

CACES : 13 journées de formation / 51 agents

- Engins de chantier catégorie A recyclage : 1 jour / 6 agents
- Formation initiale et recyclage Engins de chantier Cat A : 4 jours / 16 agents
- Engins de chantier Catégorie C1 recyclage et initiaux : 4 jours 16 agents
- Formation initiale + recyclage Nacelle 1B PEMP : 2 jours 7 agents
- Formation initiale CAT F : 2 jours 6 agents

Viabilité hivernale : 9 agents / 9 jours

Habilitation électrique : 13 journées de formation / 82 agents

- Recyclage BE/BS : 4,5 jours / 36 agents
- Initiale BE/BS : 2 jours / 12 agents
- Recyclage BC/BR : 10 agents / 1,5 jours
- Formation en intra CNFPT recyclage + initiale BE/BS : 24 agents / 5 jours

Formation amiante (intra CNFPT): 19 journées de formation / 36 agents

- Amiante initiale opérateur : 12 agents 4 jours de formation
- Amiante initiale encadrant : 24 agents 15 jours de formations

### **Axe métiers : 103 jours de formations**

#### **Logiciels : 21 jours de formation**

- DSN Approfondissement 1 jour / 6 agents
- Civil Net Enfance : 5 jours / 3 agents
- Logisoft sécurité : 5 jours / 5 agents
- Module immobilisation Ciril Finances : 2 jours / 12 agents
- Module marchés publics Ciril Finances : 2 jours /12 agents
- Mensura VRD : 3 jours / 4 agents
- Avenio : 3 jours / 3 agents

## **Métiers : 82 jours de formations**

- L'accompagnement des copropriétés fragiles et dégradées : 1 jour / 1 agent
- Police FCO : 19 jours / 10 agents
- Contrôles des butts : 2 jours / 5 agents
- Formation "maîtrise phonologique" : 1 jour / 1 agent
- Formation écoute active : 2 jours / 9 agents
- Mise en pratique taille des arbres : 3 jours / 1 agent
- Formations catalogue CNFPT : 51 jours / 40 agents

## **Axe management : 20 jours de formation**

- Formations catalogue CNFPT : 20 jours / 7 agents (prévention et régulation des conflits, planification et organisation de l'activité d'une équipe, management dans la complexité, animation de réunion, évolution vers une fonction d'encadrement)

## **Axe bien-être au travail : 4 jours de formation**

- Formation interne « apprendre à sa valoriser » : 4 jours / 20 agents

## **III / Axes de formations 2023**

### **Axe hygiène et sécurité :**

Dans ce domaine, pour assurer le bon niveau de connaissance de la structure mutualisée en matière de santé et de sécurité au travail, il est essentiel de reconduire les formations sur les thématiques « habituelles » :

- En interne, les formations SST, PRAP, Culture de la prévention, évacuation incendie, viabilité hivernale, soit pour élargir le public (initiation), soit pour maintenir le niveau de connaissance (recyclage)
- En intra, les formations obligatoires comme les habilitations électriques ou les habilitations CACES, avec également une visée d'initiation ou de recyclage, sachant que le CNFPT a accepté de prendre en charge 5 groupes sur l'habilitation électrique, soit 75 agents formés en initial ou en recyclage.

Par ailleurs, une nouvelle obligation s'impose désormais pour les agents travaillant à proximité des réseaux : l'AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux) pour laquelle il n'existe pas d'offre CNFPT.

Le principe reste de mutualiser les formations entre la Ville et l'Agglomération de manière à mixer les services, confronter les manières de travailler et harmoniser les pratiques en matière de santé et de sécurité au travail.

Le montant consolidé des deux budgets (Ville et Agglo) pour cet axe est de 19.000€.

### **Axe métiers :**

La création de l'antenne départementale du CNFPT au 1<sup>er</sup> janvier 2023 permet d'avoir d'ores et déjà des effets positifs en matière d'offre de formations métiers, puisque le CNFPT a accepté de prendre en charge plusieurs formations métiers :

- Le nettoyage des sols sportifs
- Les techniques de nettoyage mécanisé et non mécanisé des locaux administratifs
- L'accueil de l'enfant en situation de handicap
- La famille, partenaire d'accompagnement de la personne âgée : rôle, place et communication
- Le projet personnalisé de la personne en perte d'autonomie

Ces formations ont été choisies pour s'adresser en priorité à un public féminin pour répondre à la problématique soulevée dans le cadre du plan égalité femmes hommes :

- Personnel du service nettoyage
- Personnel du service scolaire
- Personnel des établissements d'accueil des personnes âgées.

L'offre du catalogue CNFPT reste par ailleurs accessible à l'ensemble des agents pour des besoins plus individualisés, avec un panel de formation plus important du fait de la régionalisation de l'établissement au niveau du périmètre Auvergne Rhône Alpes (une seule délégation régionale contre trois auparavant, ce qui permet d'accéder à une offre de formation plus importante).

A noter également que l'armement de la police municipale nécessite la mise en place d'une formation continue obligatoire annuelle dont le coût est de 7.000€ pour 2023.

Sur cet axe, pour financer les autres formations (formations intra hors CNFPT ou formations individuelles spécialisées hors catalogue), le montant consolidé des deux budgets (Ville et Agglo) est de 22.500€ dont 7.500€ pour les formations logiciel et 15.000€ pour les formations liées aux postes.

### **Axe management :**

Le dialogue mené avec l'antenne départementale du CNFPT permet également de mettre en place, pour la première fois, des formations intra qui seront destinées à l'encadrement.

Les encadrants ont exprimé, lors des deux séminaires organisés en 2022, un souhait de formation concernant la gestion humaine, ainsi que la volonté d'échanger entre pairs, sur des situations quotidiennes problématiques.

Le CNFPT a pu répondre favorable en proposant d'organiser en intra des formations portant sur les thématiques suivantes :

- L'anticipation et la gestion des situations de conflits
- Le renforcement de son leadership
- Les ateliers du management
- La prévention et la régularisation des conflits pour les chefs d'équipe
- Le management des situations relationnelles difficiles

Sur cet axe, une enveloppe complémentaire de 10.000€ est prévu, plutôt axé sur les questions d'accompagnement individuel et collectif des encadrants.

**Axe bien-être au travail :**

Dans ce domaine, il est prévu de reconduire l'action menée en interne « apprendre à se valoriser », menée par les assistantes sociales du CCAS. Les sessions se déroulent sur 2 jours avec une période d'application entre les deux journées de formation.

Un crédit budgétaire est également prévu (1.000€) pour accompagner, le cas échéant, les personnes qui seraient dans une situation d'acquisition des compétences clés (lecture et écriture).